

Grève générale dans le vêtement?

(page 2)

Le Soleil, seul journal sans contrat

(page 2)

Congrès régional à Joliette

(page 3)



VOL. XXVIII — No 13

Montréal, 28 mars 1952

Paix-Vie chère-Immigration

S'il le désire, M. Duplessis peut régler la grève de Louiseville

Les ouvriers de l'Associated Textile, à Louiseville, sont en grève depuis bientôt trois semaines. Cette grève, le ministre du Travail en a reconnu non seulement la légalité mais aussi le bien-fondé. Il a permis que l'on rende publiques des lettres où il dénonçait en termes à peine voilés l'attitude de la compagnie au cours des négociations.

Or, lors d'une grève précédente, le premier ministre de la province, M. Maurice Duplessis, avait fait auprès des autorités de la compagnie, et dans des circonstances semblables, une intervention qui s'avéra décisive. C'est d'ailleurs le rôle du gouvernement, quand il prend ses responsabilités, de mettre à la raison des employeurs dont la bonne foi se trouve en défaut de façon aussi flagrante. Le poids de l'autorité civile doit alors se faire sentir.

Il n'existe aucune objection sérieuse à une telle intervention dont les motifs sont assez évidents. En intervenant publiquement, le ministre du Travail et le député du comté, Me Germain Caron, ont ouvert la voie.

C'est pourquoi nous disons avec les travailleurs de Louiseville que M. Duplessis peut régler cette grève s'il le désire. Devant la misère croissante parmi les grévistes, on comprendrait mal qu'il hésite indéfiniment.

"LE TRAVAIL".

Tels sont les trois sujets principaux traités dans le mémoire que la C.T.C.C. présente aujourd'hui au Cabinet fédéral

L'Exécutif du mouvement a rencontré ce matin, en présence de plusieurs membres du Bureau confédéral venus à Ottawa pour la circonstance, le mémoire annuel de la C.T.C.C. au gouvernement fédéral.

Ce mémoire, qui est le résultat des délibérations du dernier congrès et du Bureau confédéral, aborde plusieurs problèmes de grande importance pour la classe ouvrière. La paix, le coût de la vie et l'immigration occupent la plus grande place dans nos demandes.

Voici un résumé de ce mémoire:

HOMMAGES AU GOUVERNEUR

C'est avec enthousiasme que la C.T.C.C. a accueilli la nouvelle de la nomination de Son Excellence M. Vincent Massey au poste de gouverneur général du Canada.

Cette nomination d'un Canadien à Rideau Hall marque une nouvelle étape vers la souveraineté nationale et reçoit, nous en sommes convaincus, l'approbation de la très grande majorité des citoyens canadiens.

Nous félicitons le gouvernement d'avoir favorisé ce développement, historique qui accentuera le sentiment de fierté nationale de notre peuple.

LA SITUATION INTERNATIONALE ET LA PAIX

La C.T.C.C. constate avec regret que l'année 1951 n'a marqué aucun progrès sensible vers la paix. La guerre de Corée, que des négociations interminables n'ont pas encore réussi à régler, est une menace

constante à la paix mondiale. Quant au peuple coréen, soumis à toutes sortes de privations, il ne peut prévoir le retour à des jours meilleurs. La tension entre l'Est et l'Ouest ne nous permet pas non plus d'entretenir beaucoup d'espoir pour l'avenir.

La C.T.C.C. ne saurait trop insister sur le profond désir de paix qui anime les travailleurs et sur la crainte légitime qu'ils ressentent à la vue de cette accumulation considérable d'armements dans un monde bouleversé qui, pourtant, a beaucoup plus besoin de pain, de logis et de vêtements que de bombes atomiques.

Le communisme est une menace mondiale qui ne sera pas vaincue sur les champs de bataille mais sur le terrain social et économique. Tant et aussi longtemps que des millions d'êtres humains seront privés du nécessaire, tant et aussi longtemps que les richesses ne seront pas plus équitablement distribuées, tant et aussi longtemps que la dignité de l'homme ne sera pas respectée, le monde sera dans un état de violence susceptible d'engendrer la guerre.

HAUSSE DU COUT DE LA VIE

Les travailleurs attendent encore avec impatience que le gouvernement prenne des mesures énergiques contre la hausse du coût de la vie. Depuis un an l'indice des prix a enregistré une hausse de 20 points, ce qui aurait nécessité une augmentation de tous les salaires d'au moins \$10.00 par semaine. Les statistiques nous révèlent que les gains hebdomadaires ne se sont accrus que d'environ \$5.00 pendant cette période.

La C.T.C.C. s'est prononcée, à maintes reprises, en faveur d'une réglementation des prix. Nous pensons encore que cette mesure serait la plus efficace pour lutter contre la présente inflation. Notre position en ce domaine est relativement simple: nous prétendons qu'à l'heure actuelle nous n'avons pas à choisir entre la réglementation gouvernementale et les contrôles privés.

Il n'est pas nécessaire de procéder à une longue enquête

pour démontrer que nous sommes soumis actuellement à un système de contrôles privés; on n'a qu'à énumérer les industries où la concurrence n'existe plus, soit à cause du petit nombre de manufacturiers, soit à cause d'ententes intervenues entre producteurs apparemment indépendants.

Il n'est pas nécessaire de réfléchir longuement pour constater qu'un système de contrôle

(suite à la page 2)

Chef du secrétariat



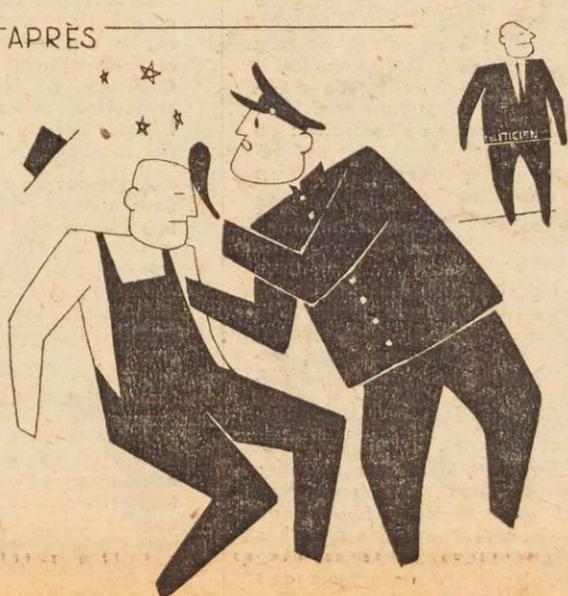
Depuis quinze jours, M. André Roy est devenu le chef du secrétariat de la C.T.C.C., avec bureau à Québec. Il aura en même temps le titre de rédacteur en chef du journal "Le Travail", fonction que remplissait temporairement le directeur du Service d'éducation. M. André Roy est bien connu dans le mouvement, puisqu'il a été secrétaire général de la C.T.C.C. de 1946 à 1948. Il était aussi une figure dominante du monde journalistique de la province, comme rédacteur au journal "L'Action Catholique" de Québec, de 1938 à 1946 et de 1948 à date. Il est déjà un syndiqué bien incorporé au mouvement, puisqu'il est président du Syndicat des Journalistes de Québec, vice-président de la Fédération des Métiers de l'Imprimerie et vice-président du Conseil central de Québec.

ELECTIONS GENERALES

AVANT



APRES



Les gars s'en souviennent !

"LE SOLEIL" DE QUEBEC seul journal sans contrat

Me Roger Thibaudeau a été choisi comme représentant du Syndicat des Journalistes de Québec dans le tribunal d'arbitrage qui sera appelé à connaître d'un différend entre ce groupement affilié à la C.T.C.C. et "Le Soleil Ltée", propriétaire des quotidiens de Québec LE SOLEIL et L'ÉVÉNEMENT-JOURNAL.

Comme les lecteurs du "Travail" le savent déjà, il a été impossible d'en venir à une entente au cours des négociations directes et au stage de la conciliation. Il y a désaccord entre les parties sur presque toutes les clauses de la convention collective de travail, mais — particulier sur celles relatives aux salaires, aux vacances payées, au règlement des griefs et aux conditions de travail en général.

Les contre-propositions patronales — si vraiment on peut considérer les réclamations du "Soleil Ltée" des contre-propositions — sont inférieures de beaucoup à ce qui existait dans le contrat précédent, expiré le 31 décembre 1951.

En matière de salaires, par exemple, "Le Soleil, Ltée" refuse d'accepter une échelle de salaires pour les journalistes ou, plus exactement, réduit celle-ci à un an, se réservant le droit de fixer par la suite les traitements des journalistes selon le mérite. La

dernière convention accordait trois semaines de vacances payées après cinq années de service. "Le Soleil, Ltée" trouve qu'il s'est montré trop généreux; il recule de cinq années.

"Le Soleil, Ltée" est la seule entreprise de publication de journaux français dans la province de Québec qui n'ait pas présentement de contrat : ce les syndicats de Journalistes. Il est également la seule qui refuse l'acceptation d'une échelle de salaire. La Presse, La Patrie, le Canada, Montréal-Matin, Le Droit, l'Action Catholique, Le Nouvelliste ont signé avec les journalistes des contrats de travail prévoyant des échelles de salaires variant de \$40.00, pour la première année, à \$92.50 au bout d'une période de cinq à huit années. Tous ces journaux, sauf "La Presse", sont dans une situation économique beaucoup plus faible que celle du "Soleil, Ltée" et sont loin d'avoir un tirage comparable à ceux du "Soleil" et de l'"Événement-Journal" réunis.

LE PROBLÈME OUVRIER LE PLAN DE DIEU

Dieu n'est pas un imbécile; Il est au contraire l'Être infiniment sage; Il est la Sagesse même. Le plan de Dieu ne peut donc pas être idiot ou absurde. Si Dieu a voulu le travail industriel, et Il l'a voulu, puisqu'Il a placé dans la nature les forces motrices, et qu'Il a donné aux hommes le génie inventif qui est à l'origine de la machine et de l'industrialisation, si Dieu a voulu le travail industriel, Il a voulu en même temps que ce travail ne dérange pas à la fin de la création qui est la gloire de Dieu et la sanctification des âmes.

oooooooooooo

Deux et deux, ça fait nécessairement quatre, mais un fusil ne sert ni nécessairement à la chasse, ni nécessairement au meurtre.

D'une chose bonne on peut faire un mauvais usage, mais l'usage mauvais n'est pas une conséquence nécessaire, et c'est pourquoi il faut savoir distinguer entre la chose et le mauvais usage qu'on en fait.

"Autre chose est, par exemple, la désintégration de l'atome et la production de l'énergie atomique; autre chose est son usage destructeur, échappant à tout contrôle. Autre chose est le magnifique progrès de la technique la plus moderne de l'aviation; et autre chose l'emploi massif d'escadrilles de bombardiers, sans qu'il soit possible d'en limiter l'action à des objectifs militaires et stratégiques. Autre chose, surtout, l'investigation respectueuse, qui révèle la beauté de Dieu dans le miroir de ses œuvres, sa puissance dans les forces de la nature; autre chose la déification de cette nature et des forces matérielles dans la négation de leur auteur." (Pie XII, Discours au quatrième Congrès international des médecins catholiques, 30 septembre 1949).

Sachons distinguer entre "travail industriel" et "vie ouvrière meurtrière des âmes".

"Si la vie ouvrière des villes, dans les conditions où elle s'est développée dans le passé, s'est montrée moins saine et moins protectrice des valeurs humaines que la vie rurale, il ne faudrait pas croire qu'elle est nécessairement meurtrière des âmes" (Le Problème Ouvrier, No 37), il faudrait voir à la transformer.

Il n'y a pas de lien nécessaire entre "travail industriel" et "matérialisme et déchristianisation des âmes".

oooooooooooo

Dans le plan de Dieu, le travail industriel doit être sanctificateur; s'il ne l'a pas été jusqu'ici, c'est la faute des hommes qui ont saboté le plan de Dieu, c'est la faute de chacun de nous qui n'avons peut-être pas fait tout notre possible pour comprendre la sagesse du plan divin et pour tâcher d'en assurer la parfaite réalisation.



6 modes d'achat chez DUPUIS

- au comptant
- compte courant
- compte contrat
- compte coupons DUPUIS
- compte Budgétaire DUPUIS
- marchandise réservée

Renseignements au 6e étage



Montréal

DANS LE M

A cause d'une décision arbitrale injuste :

Grève générale dans le vêtement ?

Victoriaville, Farnham et Québec ont pris le vote — Ils appuient les grévistes de Sherbrooke—L'attitude du gouvernement et l'échec d'un candidat

La sentence arbitrale commentée la semaine dernière dans "Le Travail" et qui a déclenché la grève à la S. Rubin de Sherbrooke, s'applique aussi à sept autres usines: Fashion Craft et Rubin Bros., (Victoriaville); J. Elkin, (Farnham); et Gardner Clothing, S. Dorfman, E.-T. Coulombe et Garneau Fils, (Québec).

Les ouvriers et ouvrières de ces industries appartiennent à quatre syndicats locaux. Tous ces syndicats ont pris un vote de grève la semaine dernière et ce vote a été concluant dans tous les centres.

C'est donc la grève générale qui menace dans le vêtement. En attendant les développements, tous les syndiqués qui restent au travail ont décidé de former une caisse de souscription collective pour venir en aide aux grévistes de Sherbrooke.

Si l'on ne parvient pas à une entente à la S. Rubin, les ouvriers des autres usines devront suivre les Sherbrookoises dans la grève. Il reste cependant de bonnes chances que cette mesure puisse être évitée.

Sur le front de la grève à Sherbrooke, on assiste aux incidents coutumiers. Le piquetage a été paisible jusqu'à l'injonction et aux tentatives de la compagnie pour sortir de la marchandise. On apprend de source fiable que la police de Sherbrooke n'a pas été étrangère à cette injonction. Elle aurait tenu à la compagnie le langage suivant: "Impossible d'intervenir, ils sont paisibles. Mais si vous preniez une injonction, ça nous faciliterait la tâche". L'injonction a donc été prise, le camion est arrivé; arrestation et chahut.

Il y avait ces jours-ci élection à la mairie de Sherbrooke et les syndiqués de Sherbrooke voient dans le résultat du vote une manifestation populaire contre le peu d'intérêt que porte le gouvernement au règlement de cette grève légale. Rien ou à peu près

rien ne fut fait à date. On laisse entendre dans la localité que la défaite du candidat de l'Union nationale, M. A. Nadeau, n'est pas sans rapport avec l'attitude prise par le gouvernement actuel dans le règlement de la grève à S. Rubin. Encore une fois, une preuve

s'ajoute à tant d'autres. Dans une grève illégale, décertification immédiate, matraques, arrestations pour l'application des lois... Dans les grèves légales, même si elles sont parfaitement justifiables, inertie totale; le gouvernement "fait le mort".

La dernière manche à Nicolet

Des grévistes tenaces, ce sont bien ceux de l'industrie du meuble à Nicolet qui tiennent le coup depuis le commencement d'octobre contre un employeur qui se fiche pas mal des souffrances et des difficultés de ses employés.

L'esprit de résistance de ces grévistes et d'autant plus remarquable qu'ils sont peu nombreux et qu'ils ont dû parfois affronter une opinion publique qui ne leur était guère favorable...

Après six mois de grève, ces travailleurs entendent une possibilité de règlement. L'employeur a commencé à bouger; il remet présentement son système de chauffage au point. Des rumeurs circulent à Nicolet voulant que l'employeur songe à reprendre les négociations avec le syndicat, afin d'être en mesure de rouvrir la manufacture le plus tôt possible.

Par conséquent, ce n'est pas le moment de laisser tomber "les gars" qui veulent à tout prix gagner la dernière manche, de beaucoup la plus importante. Il ne faut pas laisser perdre le fruit de tant de souffrances et d'une si grande persévérance.

Grâce à la générosité des syndiqués, ces familles ouvrières ont pu passer un Noël moins amer. Il conviendrait de répéter ce geste à l'occasion de Pâques, d'autant plus que ce geste a de bonnes chances de leur permettre d'emporter enfin le morceau.

Que chacun envoie sa quote-part au Syndicat de l'Industrie du Meuble de Nicolet.

Voilà un syndicat qui a droit à notre appui le plus entier.

Paix - Vie chère

(suite de la page 1)

des prix déterminé par des individus irresponsables, préoccupés uniquement de leurs intérêts personnels, est incompatible avec les exigences de l'intérêt public et du bien-être général, puisqu'il conduit nécessairement à un niveau de prix élevé, sinon à l'inflation. Or, il n'y a que deux façons d'empêcher le fonctionnement d'un système privé de contrôles: ou bien le remplacer par des régies gouvernementales ou bien le détruire en adoptant des mesures législatives efficaces contre les contrôles monopolistiques.

Nous tenons à féliciter, ici le gouvernement de sa récente législation sur le maintien des prix de revente. Toutefois, cette mesure ne saurait être suffisante pour corriger tous les abus dont les consommateurs sont victimes.

En 1949, dans son mémoire annuel, la C.T.C.C. soumettait au gouvernement fédéral un projet d'arbitrage des prix. Les décisions de ce tribunal n'auraient pas été exécutoires mais la seule obligation de justifier, devant un tel organisme les demandes de hausse de prix au-

rait freiné considérablement l'ascension de l'indice du coût de la vie.

Malheureusement, notre proposition n'eût pas de suite.

La C.T.C.C. revient donc encore à la charge pour demander la réglementation des prix et l'amendement de la Loi des Coalitions de façon à pouvoir combattre efficacement l'influence néfaste des cartels et des monopoles.

A l'appui de ce qui précède, nous devons mentionner qu'alors que le coût de la vie augmentait de 11% au Canada il n'enregistrait qu'une hausse de 3.3% aux États-Unis où le gouvernement a adopté des mesures de réglementation.

LA COMPAGNIE BELL TELEPHONE

La compagnie Bell Telephone est un bel exemple de monopole qui abuse de la situation et la C.T.C.C. est d'opinion que la Commission du Transport est beaucoup trop complaisante à son endroit.

La C.T.C.C. est d'opinion qu'à cause de sa nature, de son caractère essentiel et de sa si-

tuation privilégiée, cette entreprise devrait cesser d'être administrée et possédée exclusivement par des intérêts privés. Nous demandons au gouvernement de créer une Commission spéciale pour enquêter sur l'activité, les structures et le mode de financement de la compagnie Bell et faire des recommandations sur la meilleure façon dont elle pourrait être possédée et gérée dans le plus grand intérêt du public.

Pour sa part, la C.T.C.C. croit que le bureau de direction devrait être formé de représentants du gouvernement, des actionnaires, des consommateurs et des travailleurs.

LE RAPPORT MASSEY ET LA RADIO

Nous avons parcouru avec grand intérêt le rapport de la Commission Massey et la C.T.C.C. considère qu'il constitue un inventaire unique des arts, des lettres et des sciences au Canada. Il favorisera sûrement l'avancement de la culture pourvu que toujours l'on respecte les affinités et les aspirations des deux principaux groupes ethniques qui composent le pays.

MOUVEMENT

RETRAITE ANNUELLE



Sur notre photo, le groupe complet des retraitants qui s'est réuni à Joliette en fin de semaine dernière. On reconnaît sur la première rangée le R. P. Gauthier, prédicateur; M. le chan. Pichette, aumônier général de la C.T.C.C. ainsi que MM. Picard et Marchand.

"IL FAUT DES CONVICTIONS"

LA RETRAITE DES PERMANENTS

"L'un de vos principaux devoirs d'Etat, c'est de vous conduire en chefs, c'est de vous et de nous donner des chefs". Voilà le conseil que S. Exc. Mgr J.-A. Papineau, évêque de Joliette, a laissé aux dirigeants et aux permanents de la C.T.C.C. qui, comme par les années passées, ont suivi les exercices d'une retraite fermée à la Maison Querbes des Clercs de St-Viateur.

Cette retraite a été prêchée par le R. P. Lorenzo Gauthier, c.s.v. Plus de cinquante dirigeants et permanents de notre mouvement l'ont suivie pendant trois jours.

Dans son allocution, S. Exc. Mgr Papineau a insisté sur l'importance des convictions chez le chef ouvrier pour que son travail puisse donner tous les résultats qu'il en attend. "Des convictions sur l'importance, sur la nécessité de votre mouvement, dit-il; des convictions sur la vérité, la solidité, l'efficacité de la doctrine sociale de l'Eglise".

Et Son Excellence d'ajouter qu'il importe de préparer des chefs. "Nous sommes en retard sur ce point-là. Il faut intensifier votre enseignement et notre enseignement dans les universités, dans

les séminaires grands et petits, dans les collèges, dans les couvents, dans les écoles, dans les familles".

"Dans le temps de luttes et de batailles" que nous vivons sur le plan social, il est de toute nécessité d'avoir des chefs qui travaillent à reconstruire la société. Et cette reconstruction ne s'opérera pas toute seule, sans hommes, des hommes qui connaissent vraiment la doctrine sociale de l'Eglise et qui s'efforcent aussi de la faire connaître aux autres, en mettant à contribution "la robustesse de leur tempérament phy-

sique, une rare puissance de travail, la solidité et l'intensité de la foi religieuse, l'énergie persévérante de la volonté, l'attachement au devoir quotidien et la pleine conscience de leurs responsabilités.

En exprimant les remerciements des retraitants à Son Excellence Mgr Papineau, le président général de la C.T.C.C. a souligné que la face de la province de Québec avait profondément changé au cours des 25 dernières années, qu'elle n'était plus une province agricole, qu'on y comptait maintenant plus d'un million de salariés et que, dans ces conditions, il était impossible que ces travailleurs puissent tous devenir des patrons et des artisans. "La promotion ouvrière, conclut le confrère Gérard Picard, ne peut plus maintenant, pour l'immense majorité de ces salariés, ne se faire qu'au sein de la classe ouvrière par son rehaussement général, sa revalorisation en tant que classe de la société".

JOLIETTE

CONGRES REGIONAL

Samedi et dimanche, les 29 et 30 mars, les Syndicats catholiques et nationaux de Joliette tiendront leur 11^{ème} congrès régional annuel.

21 syndicats représentés

Le congrès débutera samedi après-midi le 29, à 3h. p.m. Lorsque le président du Conseil central, M. Henri Thoin, annoncera l'ouverture officielle. On s'attend à ce que les 21 syndicats affiliés soient représentés dans la salle des assemblées du Centre d'Action sociale. On sait que ces 21 syndicats groupent près de 2,000 ouvriers répartis dans la ville de Joliette même et également à Berthier, l'Assomption, l'Epiphanie, Crabtree Mills, St-Jacques de Montcalm et St-Charles de Mandeville. La juridiction territoriale du Conseil central s'étend aux quatre (4) comtés de Joliette, Berthier, l'Assomption et Montcalm.

Un programme bien fourni

Les syndiqués ne chômeront pas durant ces deux jours qui consistent à vrai dire, en de véritables journées d'étude. Les délégués siégeront toute l'après-midi du samedi; on formera les comités au début de l'après-midi et immédiatement après, les délégués auront à entendre et à discuter le rapport du président, M. Henri Thoin, de même que celui du secrétaire et aviseur technique, M. Jacques Archambault.

Grande manifestation samedi soir

On a voulu réserver la soirée de samedi non seulement aux délégués officiels, mais à tous les syndiqués, sans exception. La manifestation de masse aura lieu, à 8h. p.m., dans la salle des assemblées. Le Conseil central a invité, à cette occasion, un des plus versatiles et des plus habiles orateurs parmi les organisateurs de la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada (C.T.C.C.), M. Philippe Girard, de Montréal. On attend une grande foule de syndiqués, étant donné la réputation du conférencier et le sujet qu'il traitera: "Pour être de bons syndiqués".

Dimanche le 30

Le jour du Seigneur débutera par une messe célébrée à la cha-

pelle Bonsecours, de la rue Notre-Dame (Hôpital St-Eusèbe) par M. l'abbé Evariste Leblanc, aumônier diocésain des Syndicats catholiques; le sermon de circonstance sera donné par le chanoine Eugène Dumontier, directeur diocésain de l'Action catholique. Cette manifestation religieuse a été organisée non seulement à l'intention des membres des syndicats, mais aussi à l'intention des familles des syndiqués.

Etude des résolutions

A 10h. 30 a.m., le congrès reprendra ses séances d'étude des résolutions. Le secrétaire du Conseil central a déjà reçu un grand nombre de résolutions qui seront discutées par les congressistes; on peut prévoir, par ailleurs, que des développements importants seront adoptés en ce qui regarde la politique générale des syndicats pour la région; c'est tout ce que l'on peut dire pour le moment.

Grand banquet à l'Ecole Baby

Un congrès qui ne se clôturerait pas par un banquet, ne serait pas un véritable congrès. C'est pourquoi, dimanche soir, à l'Ecole Baby, les syndiqués, leurs épouses et amis s'uniront pour le souper, en une joyeuse assemblée. Le banquet sera sous la présidence d'honneur conjointe de Son Excellence Mgr J.-A. Papineau, évêque de Joliette et Son Honneur le maire de Joliette, M. J.-Alexandre Boisvert. Des représentants du provincial, du fédéral de la C.T.C.C. et des différentes fédérations professionnelles seront à la table d'honneur. A date, la liste des orateurs qui diront quelques mots à l'issue du banquet, peut se dresser comme suit, en plus des présidents d'honneur: l'hon. Antonio Barrette, ministre du Travail; Me Maurice Breton, député de Joliette, l'Assomption, Montcalm à la Chambre des Communes; M. M. Martin, représentant patronal, gérant de la compagnie Canada Manufacturing de l'Epiphanie; M. Gérard Picard ou Jean Marchand, respectivement président et secrétaire général de la C.T.C.C.



NOYADE DANS UN VERRE D'EAU

C'est pas rare que ça arrive, mais enfin, voici une autre formule, un autre genre.

Un syndicat se forme qui réunit les employés de deux usines appartenant au même employeur: Pert Hosiery. La demande de certification est déposée à la Commission et les enquêteurs procèdent. Tous les ouvriers des deux usines font partie du syndicat qui ne demande qu'une seule certification. Jusqu'ici, rien d'anormal.

Mais après le départ des enquêteurs, quelques jours plus tard, le patron met à pied, pour manque de travail, et pour un temps indéterminé, tous les employés d'une de ses deux usines.

Or, la compagnie fait alors pression auprès de la Commission pour que le certificat ne couvre pas les deux usines puisque l'une des deux ne fonctionne pas. Voilà qui embarrasse la Commission! Peut-on en effet émettre un certificat pour couvrir des employés d'une usine dont les portes sont fermées? On se demande à la Commission si cet arrêt de travail doit durer longtemps; le patron dit qu'il ne le sait pas.

Il ne faudrait tout de même pas que la Commission se laisse "jouer" par une semblable pratique dont la malhonnêteté saute aux yeux. Il est vrai que l'industrie ne compte que quelques travailleurs, mais appliquez le même principe dans une grande usine et jugez les conséquences.

e - Immigration

Nous en profitons pour mentionner que le rapport Massey souligne la demande que nous lui avons formulée au sujet d'émissions gratuites à Radio-Canada qui s'adresseraient à la classe des travailleurs, à l'exemple du Réveil Rural pour les agriculteurs. Les quatre grands mouvements ouvriers du pays: la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada, le Congrès des Métiers et du Travail du Canada, le Congrès Canadien du Travail et les Fraternités de Cheminots se chargeraient d'occuper le temps ainsi mis à leur disposition sur les deux réseaux anglais et français.

La C.T.C.C. demande au gouvernement canadien de prendre à son compte cette innovation qui trouvera une place de choix dans le programme de l'éducation populaire.

En terminant cette question, nous soumettons que le respect intégral du bilinguisme dans tout le pays favoriserait le développement de la culture canadienne.

LE CHOMAGE

La crise du chômage qui sévit dans certaines industries

comme le textile, le vêtement et la chaussure, nous enlève bien des illusions sur l'apparente prospérité du Canada. L'adoucissement des contrôles sur le crédit aura pour conséquences d'acroître l'activité économique dans quelques entreprises mais il ne corrigera pas la situation actuelle.

La diminution du pouvoir d'achat des consommateurs par suite de la hausse du coût de la vie et de la politique fiscale du gouvernement semble être à l'origine de ce déséquilibre imprévu qui jette sur le pavé des milliers de pères de famille.

L'IMMIGRATION

La politique du gouvernement en matière d'immigration a posé, depuis quelques mois, des problèmes d'une particulière gravité. A ce sujet, la C.T.C.C. a déjà défini son attitude. Elle reconnaît que le Canada a le devoir d'accueillir chez lui des immigrants originaires de pays surpeuplés ou moins fortunés. Elle croit toutefois que cette immigration doit être limitée, réglée selon les ressources de notre pays et

toujours soumise à des mesures sérieuses de sélection. Les travailleurs croient encore que le gouvernement, en accueillant ici des travailleurs d'autres pays, doit se préoccuper du bien-être de ces derniers et veiller à ce qu'ils trouvent chez nous des conditions de vie convenables pour eux-mêmes et pour leurs familles.

C'est pourquoi nous voulons suggérer ici d'autres éléments de solution à cet important problème:

a) Que le ministère de l'Immigration établisse ses contingents d'immigrants après une enquête sérieuse auprès du Service national de Placement, des employeurs et des syndicats ouvriers afin de bien connaître la situation et être en mesure de faire une sélection qui soit basée sur des besoins réels du pays;

b) Qu'aucun groupe d'immigrants ne soit admis au Canada à moins qu'il ne réponde à un besoin réel de main-d'œuvre permanente; l'importation de travailleurs européens pour des travaux saisonniers provoque fatalement un accroissement de chômage dans les périodes creuses de l'emploi;

(suite à la page 4)

FR. 0117

HOTEL LAFAYETTE

A.-H. PATENAUDE, prop.

CHAMBRES SPACIEUSES
REPAS EXCELLENTS
Bières, vins, spiritueux

AMHERST et DEMONTIGNY
(près de la Centrale syndicale)
MONTREAL

de **KUYPER**

Blended **GIN**

DISTILLE AU CANADA
LA VRAIE SAVEUR DE HOLLANDE

LA SEMAINE

SAGUENAY et LAC SAINT-JEAN

Les employés du commerce

Un nouveau syndicat vient de se fonder dans la Cité d'Arvida; cette fois, ce sont les employés de magasin qui désirent participer d'une façon plus active à leur convention collective et grossir les rangs de cette catégorie d'employés. Les officiers de leur syndicat sont: président, M. Marcel Lambert; vice-président, M. J. E. Potvin; sec.-archiviste, Mlle Cécile Bertrand; ass.-secrétaire, Mlle Gertude Cyr; sec.-trésorier, M. Marcel Potvin; ass.-sec.-trésorier, M. Gérard Germain; directeurs: Mlle Louise Lapointe, M. Georges Tremblay; et sentinelle, M. Gérard Bergeron.

Employés des liqueurs Saguenay

Le Syndicat national des Employés de O. Demers Ltée et des Liqueurs Saguenay vient de procéder à ses élections annuelles. C'est M. Gérard Poirier qui fut élu président; M. Léon Boivin, vice-président; M. Gaston Tremblay, secrétaire; M. Louis-Henri Duperré, secrétaire-financier; M. Paul Tremblay, secrétaire-trésorier; M. Louis-Georges Tremblay, sentinelle; MM. Roland Maltais, F.-X. Harvey et Georges Tremblay, directeurs. Nos meilleurs vœux aux officiers de ce syndicat.

Journée d'étude à Port-Alfred

Contrairement à ce qu'il avait été annoncé, la journée d'étude qui devait avoir lieu dimanche le 30 mars à Port-Alfred, est remise au dimanche 6 avril prochain. A cette occasion, M. Jean Marchand, secrétaire de la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada sera présent et participera au forum. Cette journée d'étude se terminera par une grande assemblée publique dans la salle de l'Hôtel de ville de Port-Alfred, et M. Jean Marchand, invité d'honneur sera le principal conférencier.

Différend réglé

Le différend qui existait relativement au renouvellement du décret 810, qui couvre les employés du commerce et du bureau de Jonquière, Kénogami et Arvida a été réglé par le renouvellement automatique dudit décret pour un an, à partir du 17 mars. Ceci permet aux parties en cause de négocier tous les amendements jugés opportuns.

Policiers et pompiers d'Arvida

Lundi soir, le 3 mars 1952, les pompiers et policiers d'Arvida se réunissaient pour fonder leur association, qui porte le nom de l'Association des Pompiers et Po-

liciers d'Arvida.

Le Conseil régional Saguenay-Lac St-Jean des Syndicats nationaux est heureux de les en féliciter, même si d'après la loi, ils ne peuvent s'affilier à aucun corps supérieur.

Les officiers suivants ont été élus: président, M. Roger Labelle; vice-président, M. Gaston Girard; et secrétaire-trésorier, M. Fernand Tremblay.

L'Association des Pompiers et Policiers d'Arvida a demandé à la Commission des Relations ouvrières son certificat de reconnaissance syndicale et elle est actuellement à préparer un projet

WABASSO

Le tribunal d'arbitrage constitué pour étudier les quelque 60 cas de congédiement que le syndicat considère injustifiés a commencé à siéger en séance publique.

Sur le front juridique, notions que les parties ont comparu devant le juge Langlois des Sessions de la Paix, au sujet de la plainte du syndicat contre la compagnie Wabasso concernant des pratiques interdites.

Me Lucien Gendron de Montréal représentait la compagnie Wabasso, tandis que Me René Hamel représentait le syndicat. Me Gendron a demandé le renvoi de cette plainte, en prétendant que l'injonction du juge Marquis était toujours en vigueur. D'autre part Me Hamel a soutenu qu'il n'appartient pas à un juge des Sessions de la Paix de décider si une injonction pendante en Cour supérieure est tenante ou non et que la seule chose à faire dans les circonstances était de suspendre l'audition de cette cause jusqu'à ce que la Cour supérieure se soit prononcée.

Par ailleurs, Me Bureau a fait signifier au syndicat et à M. Maurice Vassart une requête pour mépris de cour qui sera plaidée lundi matin à Québec. Le syndicat sera alors représenté par Me Roger Thibodeau de Québec.

de convention collective de travail afin d'entrer en négociations le plus rapidement possible avec les autorités de la Cité d'Arvida.

Le 50e syndicat de la région

En effet, c'est mercredi soir le 12 mars, que se fondait le cinquantième syndicat de la région, sous le nom de le Syndicat national des Employés de la Cité d'Arvida.

Il nous fait plaisir de vous donner ci-après la liste des officiers qui ont été élus: président, M. Héraclius Simard; vice-président, M. Alcide Théberge; secré-

taire-trésorier, M. René Perron; directeurs, MM. Jean-Marie Giguère et Jacques Boily.

Ce syndicat a demandé son affiliation à la C.T.C.C., à la Fédération des Employés municipaux du Canada et au Conseil régional Saguenay-Lac St-Jean des Syndicats nationaux.

Dès la première assemblée, le syndicat a fait parvenir à la Commission des Relations ouvrières sa demande de certification, et les officiers du gouvernement viendront sous peu faire l'enquête nécessaire à ce sujet.

Les officiers ont été chargés de préparer un projet de convention collective de travail qui sera présenté à la prochaine assemblée des membres.

Le commerce de gros à Chicoutimi

Les négociations entre la Corporation des Grossistes de Chicoutimi et le Syndicat national des Employés du Commerce de Gros viennent de débiter.

Les employés demandent que la semaine normale de travail soit réduite à 42 heures et demie par semaine, réparties en 5 jours de travail, soit du lundi au vendredi inclusivement.

SOREL

Elections à la Sorel Industries

Le Syndicat des Ouvriers de la Sorel Industries a tenu cette semaine ses élections annuelles. Le confrère Napoléon Nadeau de la C.T.C.C. a agi comme président d'élections.

Le nouveau président du syndicat est le confrère Roland Salvail. Les autres officiers élus sont: vice-président, M. René Kane; secrétaire, M. Lucien Demers; trésorier, M. Raynald Bellerose; secrétaire-financier, M. Roger Crépaud; sentinelle, M. Marcel Berthiaume; président d'honneur, M. Lucien Pelletier, ancien président actif du syndicat.

Le syndicat est actuellement en négociations avec la compagnie depuis le 15 mars. Les demandes faites sont celles de la Fédération de la Métallurgie pour les usines semblables dans la province.

EMPLOYÉS DU POUVOIR DE L'ISLE MALIGNE

Lors de sa dernière assemblée, le Syndicat des Employés du Pouvoir de l'Isle Maligne a élu ses officiers pour le terme 1952. Ce sont: MM. Gérard Laforest président; Sylvio Belley vice-président; Pierre-Eugène Jean secrétaire-archiviste; Jean-Marie Duquet, secrétaire-trésorier. Les directeurs sont: MM. Patrick Lalancette, Henri Tremblay et Henri Dionne.

FIN DU MEMOIRE au FEDERAL

(Suite de la page 3)

c) Que le gouvernement surveille la publicité par ses officiers d'immigration et par les compagnies de transport canadiennes dans les pays européens. Une enquête approfondie conduite auprès des immigrants par notre service des Néo-Canadiens démontre que de ces deux sources, les candidats européens à l'immigration ont reçu des promesses d'emploi équivalentes à de la fausse représentation;

d) Que le gouvernement du Canada fasse bénéficier les immigrants de notre régime d'allocation familiale dès leur entrée au pays;

e) Que le gouvernement canadien revise sa politique de logement dont les restrictions récentes ne cadrent pas du tout avec la politique d'immigration. Restreindre les crédits à l'habitation au moment où nous admettons en masse des travailleurs étrangers avec leurs fa-

milles, c'est courir à un désastre inévitable en matière de logement et risquer de provoquer dans la population canadienne un sentiment hostile à toute immigration quelle qu'elle soit;

f) Que le ministère de l'Immigration cesse toute immigration dans les périodes mortes et qu'il informe les immigrants du peu de chances qu'ils ont de se trouver un travail rémunérateur en hiver. Les compagnies de transport devraient coopérer avec le gouvernement pour éviter autant que possible l'entrée d'immigrants au pays pendant cette saison.

Brevets d'invention

MARQUES de COMMERCE
DESSINS de FABRIQUE
en tous pays.

MARION & MARION

R. A. Robic - J. Alf. Bastien
1510, rue Drummond
MONTREAL

Journée syndicale à Lauzon, le 30 mars 1952

Sous les auspices du Conseil central de Québec

10h. a. m. A L'EGLISE DE ST-JOSEPH DE LAUZON — Messe pour les syndiqués avec sermon par M. l'abbé Ph. LaBerge, aumônier adjoint du Conseil central des Syndicats catholiques de Québec.

2h. p. m. A L'ECOLE DES ARTS ET METIERS DE LAUZON — Pour les syndiqués seulement, séances d'études: Courtes causeries, discussion en comités et forum.

8h. p. m. A LA SALLE DU COLLEGE DE LAUZON — Pour le public en général, au programme:

CONFERENCE: par M. André Roy, journaliste et conseiller technique de la C.T.C.C. "Les objectifs et la stratégie du mouvement ouvrier".

RECITAL DE CHANT: par M. J. Manny, directeur des Compagnons de l'Art.

Films musicaux: Contrat de travail et sujets courts.

NEWS DIGEST

CCCL IN OTTAWA — In Ottawa, this morning, the National Executive of the CCCL met with the Federal Cabinet for the presentation of its annual brief. Headlines of the brief were Peace, Cost of Living and Immigration.

The workers deplore, says the brief, that the world is still threatened by war and that the production of armaments is intensified while bread, clothing and housing are still so scarce for so many people. Moreover, the CCCL firmly believes that Communism will not be destroyed by war but should be fought against in the social and economic fields.

Once more the CCCL advocates serious measures against inflation. Workers' expenses have increased by at least \$10.00 a week over last year's for the same standard of living. However, the average income has increased by only \$5. Federal authorities should therefore enforce price controls and arbitration and break the monopolies. With price controls, COL Index in the US has increased by 3.3% only while it went up 10% in Canada.

On the topic of Immigration, the CCCL proposes various measures to protect both the immigrant and Canadian workers. The Department of Immigration should work, says the brief, in close connection with the Selective Service Department. No immigrants should be admitted as long as unemployment prevails in Canada. On the other hand, family allowances should be granted to immigrant family as soon as they arrive.



Organe officiel de la Conf. des Travailleurs catholiques du Canada. Paraît tous les vendredis.

Directeur: GERARD PELLETIER
Administrateur: MARCEL ETHIER

Rédacteur en chef:

ANDRE ROY

Publiciste

ROGER MCGINNIS

Bureaux: 1231 est, rue DeMontigny, Montréal — FA. 3694

Abonnement: Un an, \$1.50; le numéro, 5 cents

Publié par la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada et imprimé par L'Imprimerie Populaire Limitée, 434 Notre-Dame est, Montréal.



Ministre des Postes, Ottawa. Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe

UNE POLICE POUR CHAQUE BESOIN

LIBÉRATION DE DETTES

LIQUIDATION D'HYPOTHÈQUE

RAJUSTEMENT DU REVENU

ÉTUDES COMPLÉTÉES

ENTRÉE EN AFFAIRES

ASSOCIATION COMMERCIALE

RETRAITE, ETC.

ASSURANCE-VIE & RENTES VIAGÈRES

CAISSE NATIONALE D'ÉCONOMIE

41 ouest, S.-Jacques, Montréal 1, HA. 3291

Flavius Gagné, gérant
Division: Montréal 6
60 ouest, S.-Jacques
Chambre 700 — PL. 1806
Montréal 1



EXPORT

LA MEILLEURE CIGARETTE AU CANADA